

Décision DC 2026-01 portant modification des résultats des élections des représentants du personnel au conseil des études de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA Rouen Normandie)

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN

- Vu le code de l'éducation, notamment en ses articles L719-1 et suivants et D719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA Rouen Normandie),
Vu L'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu La décision n°2018-04 portant organisation d'élections professionnelles à l'Institut national des sciences appliquées Rouen Normandie
Vu la décision n° DC 2022-11 portant organisation d'opérations électorales et composition des bureaux de vote ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins du 08 novembre 2022 ;
Vu La décision DC 2022-16 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels dans les conseils centraux de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen
Vu La décision DC 2023-06 portant modification des résultats des élections des représentants du personnel au conseil scientifique de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen
Vu La décision DC 2023-11 portant proclamation des résultats aux élections partielles des représentants des personnels dans les conseils des études et scientifique de l'établissement
Vu La décision DC 2025-03 portant modification des résultats des élections des représentants du personnel au conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA Rouen Normandie)

Considérant la nomination de M. Mostafa SAFDARI-SHADLOO dans le corps des professeurs des universités, par décret du 10 décembre 2025, et à compter du 1^{er} septembre 2025 ; que cette affectation emporte perte de la qualité au titre de laquelle M. Mostafa SAFDARI-SHADLOO a été élu membre du Conseil des Etudes de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen et, par suite, de la qualité d'élu au sein de ladite instance ;

Considérant la mutation de M. Renata TROIAN à compter du 01/09/2024, que ceci emporte perte de la qualité au titre de laquelle Mme Renata TROIAN a été élue suivante de liste du Conseil des Etudes de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen et, par suite, de la qualité de suivante de liste au sein de ladite instance ;

DECIDE

Article 1^{er} – Représentants du personnel au collège B du conseil des études de l'INSA Rouen Normandie

Par suite de la perte de qualité d'élu de M. Mostafa SAFDARI-SHADLOO, Mme Martine TALBAUT, première suivante de liste, devient élue titulaire.

Par suite de la perte de qualité de suivante de liste de Mme Renata TROIAN, cette dernière est supprimée de la décision.

Le tableau portant composition du collège B du conseil des études est ainsi modifié :

Intitulé de liste	Elus	Suivants de liste
Liste soutenue par le SNESUP	Nicolas MALANDAIN Joannie BOUTIGNY Nicolas DESILLES	Hanae MAAZI
Pour une formation équitable, durable et diversifiée	Martine TALBAUT	Saber IMANZADEH

Article 2 – Exécution

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée par voie d'affichage physique et immatériel.

A Saint Etienne du Rouvray, le 06/02/2026,

Le directeur,

Mourad Abdelkrim Boukhalfa
Pour le Directeur
Par délégation
La Directrice Générale des Services
Stéphanie VANDER EECKEN

